



Travailler en France avec contrat de travail espagnol?

Par **cachalo**, le **11/12/2012** à **22:48**

Bonjour,

Je suis française et je vis en Espagne.
Je suis sous contrat de travail espagnol pour un job européen.

Je souhaite retourner en France pour suivre mon mari, en conservant mon travail.
Mon transfert a été refusé.
Mon entreprise peut elle rejeter cette demande?
Puis je exercer mon travail sous contrat espagnol depuis la France
Quelles sont les options?

Merci d'avance

Par **pat76**, le **12/12/2012** à **17:50**

Bonjour

Si vous veniez à exercer en France pour une entreprise espagnole, c'est la législation française du travail qui s'imposera à votre employeur.

Vous seriez contrainte à la démission pour suivre votre époux si votre transfert est toujours refusé?